

DEC221067DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine COSTAMAGNO et à M. Thomas PERRIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5608, intitulée Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES),  
et à Mme Vanessa LEA responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3766 intitulé Chasséolab**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5608, Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés, dont le directeur est M. Nicolas VALDEYRON ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine COSTAMAGNO, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine COSTAMAGNO, délégation est donnée à M. Thomas PERRIN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Pour les actes relevant du groupement de recherche Chasséolab délégation est donnée à Mme Vanessa LEA, responsable du groupement de recherche GDR3766 - Chasséolab aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2022

Le directeur d'unité  
Nicolas VALDEYRON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.